



ARRETE
Fixant le tableau d'avancement
au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2010

Monsieur Le Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, article 3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 (article 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier et du 26 avril 2010 ;

ARRETE

Article 1 :

Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe au titre de l'année 2010, les personnes mentionnées, ci-dessous :

NOM ET PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE
- Christine GRELAUD - Christelle PAQUEREAU	Adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe

Article 2 :

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Fait à BOURNEZEAU, le 7 Mai 2010.

Monsieur Le Maire,



Louis-Marie GIRAUDEAU